









## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Le Négoce Agricole s'engage aux côtés de l'agence de l'eau, en faveur de la préservation des ressources en eau

Paris, lundi 29 juin 2015

La Fédération du Négoce Agricole et ses organisations régionales (Négoce Centre-Est, Négoce Ouest et Négoce Agricole Centre-Atlantique) ont signé une convention cadre avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, afin de favoriser l'implication des entreprises de Négoce dans les contrats territoriaux de l'agence de l'eau.

## Un partenariat aux enjeux clairs et précis

La préservation de la ressource en eau peut impliquer des changements de pratiques culturales, une réorganisation des systèmes agricoles, et/ou la localisation privilégiée de productions à faible risque dans les zones à enjeux. Afin de favoriser et de pérenniser ces évolutions, la dimension économique de ces changements doit être prise en compte dans les contrats territoriaux.

Les organismes économiques de collecte et de valorisation des productions agricoles, comme les entreprises du Négoce Agricole, jouent un rôle bien spécifique dans l'organisation des débouchés. Ils peuvent ainsi offrir des possibilités de valorisation de productions issues de systèmes environnementalement performants ou permettre la localisation privilégiée des productions. Ils peuvent également proposer des contrats spécifiques aux agriculteurs afin de sécuriser leur revenu.

## Que prévoit la convention ?

Cette convention rappelle les conditions de financement de l'agence de l'eau pour des actions menées par des entreprises de négoces agricoles dans le cadre des contrats territoriaux afin d'améliorer la qualité de l'eau ou sa gestion quantitative. Elle précise également le contenu des actions de mobilisation des entreprises de négoces locales que pourront mener leurs fédérations régionales.

Signée, le 27 avril 2015, cette convention associe :

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- La Fédération du Négoce Agricole (FNA),
- Le Groupement des Syndicats du Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA),
- Le Groupement du Négoce agricole de l'Ouest (Négoce Ouest),
- Le Comité régional du Négoce Centre Est (NCE),
- La Fédération du Négoce Agricole et ses organisations régionales, ce sont 400 entreprises (dont 70 % de moins de 20 salariés), 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 10 000 collaborateurs. Elles participent à la valorisation de l'acte de commerce au cœur de la filière agricole ainsi qu'à la représentation institutionnelle de la profession. Elles accompagnent également leurs entreprises adhérentes dans la mise en œuvre des exigences réglementaires et interprofessionnelles.
- Les contrats territoriaux de l'agence de l'eau sont conclus avec un ou plusieurs acteurs locaux et ciblés sur des zones à enjeux. Ils soutiennent les évolutions de pratiques ou de systèmes via des incitations financières aux agriculteurs et des actions d'accompagnement. Début janvier 2015, le territoire Loire-Bretagne comptait 146 contrats territoriaux visant la réduction des pollutions diffuses agricoles ou l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource.